

Délibération

n° 2025-06

Objet : Décision modificative n°2 – Budget primitif 2024

Séance du : lundi 10 février 2025

Président de séance : Philippe LOCATELLI

Date de la convocation : 4 février 2025 **Secrétaire de séance** : Maryse MICHAUD

Nombre de membres titulaires en exercice le jour de la séance : 35

	Présent(e) 20	Représenté(e) par 0	Excusé(e) donne pouvoir à 10	Excusé(e) 5
<u>Collège représentant les communes affiliées</u>				
LOCATELLI Philippe,	x			
DI FOLCO Catherine,	x			
COMBET Damien,			x P. LOCATELLI	
LUTZ Sophie,	x			
STARON Catherine,	x			
REVELLIN Gérard,	x			
BRUNEAU Nathalie,			x C. DI FOLCO	
MICHAUD Maryse,	x			
ARCOS Sébastien,	x			
ASTRE Joëlle,	x			
BALDIVIA Dominique,				x
BALLESIO Pierre,			x G. REVELLIN	
DECHAMPS Véronique,	x			
FARNOS René,	x			
FRESSYNET Pierre,	x			
GALLET Christian,	x			
GAVAULT Yves,	x			
ODO Xavier	x			
PERRUSSEL-BATISSE Josée	x			
TISSOT Philippe	x			
VINCENT Max	x			
<u>Collège représentant les établissements publics affiliés</u>				
ZANNETTACCI Pierre-Jean	x			
DUTHEL Gilles	x			
MALOSSE Daniel				x

Accusé de réception en préfecture
069-286912019-20250210-2025-06-DE
Date de télétransmission : 19/02/2025
Date de réception préfecture : 19/02/2025

	Présent(e)	Représenté(e) par	Excusé(e) donne pouvoir à	Excusé(e)
<u>Collège représentant les communes non affiliées</u>				
BOSETTI Laurent				x
GLÜCK Olivier			x S. LUTZ	
CORSALE Doriane			x G. DUTHEL	
<u>Collège représentant les établissements publics non affiliés</u>				
PUBLIÉ Martine				x
BOULARD Valérie			x M. MICHAUD	
<u>Collège représentant la Métropole de Lyon et le Département du Rhône</u>				
ARTIGNY Bertrand			x M. VINCENT	
KHELIFI Zémorda				x
Pascale CHAPOT	x			
<u>Collège représentant la Région Auvergne Rhône-Alpes</u>				
MOROGÉ Jérôme			x P. CHAPOT	
PACCAUD Mickael			x C. STARON	
CRUZ Sophie			x S. ARCOS	

Était présente madame Noëlle SCARAFIA, Responsable du SGC BRON.

Ont assisté à cette réunion :

Olivier DUCROCQ, Directeur général des services
 Philippe GÉRARD, Directeur général adjoint
 Laurence MARLIER-CANNATA, Directrice du pôle Appui aux collectivités
 Guillaume GONON, Directeur du pôle Santé
 Nadège NOËL, Directrice du pôle Recrutement mobilité

Une décision modificative au budget primitif 2024 a été votée le 4 novembre 2024 par délibération 2024-44.

Des crédits ont été attribués en investissement comme suit :

D040 281838 : 200 €
 D040 281848 : 1 300 €
 R1068 : 1 500 €

Ces opérations concernant des régularisations d'écritures d'amortissement sont d'ordre non budgétaire et n'impacte donc pas le budget. Il n'y avait dès lors pas lieu d'attribuer ces crédits.

Le comptable doit également régulariser les immobilisations suivantes :

Inventaire n°15-44 pour 100 €
 Inventaire n°2201-00116 pour 924,21 €

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux centres de gestion de la fonction publique territoriale

Accusé de réception en préfecture
 069-286912019-20250210-2025-06-DE
 Date de télétransmission : 19/02/2025
 Date de réception préfecture : 19/02/2025

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits ouverts au budget primitif principal 2024

Article 1 : d'annuler les prévisions ci-dessus.

Article 2 : d'autoriser le comptable à rectifier les écritures d'amortissements

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon
Le 10 février 2025
Le Président,



Philippe LOCATELLI

Accusé de réception en préfecture
069-286912019-20250210-2025-06-DE
Date de télétransmission : 19/02/2025
Date de réception préfecture : 19/02/2025